



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 octobre 2014
(OR. en)

13667/14

**Dossier interinstitutionnel:
2014/0124 (COD)**

**SOC 653
EMPL 115
JAI 712
MIGR 128
ECOFIN 855
COMPET 543
CODEC 1891**

RAPPORT

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil EPSCO
n° doc. préc.:	13297/14 SOC 635 EMPL 105 JAI 680 MIGR 123 ECOFIN 832 COMPET 518 CODEC 1843
n° prop. Cion:	9008/14 SOC 297 JAI 236 MIGR 50 ECOFIN 398 COMPET 243 CODEC 1120 + ADD 1 + ADD 2 COM(2014) 221 final + SWD(2014) 137 final + SWD(2014) 138 final
Objet:	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré - <i>Orientation générale</i>

I. INTRODUCTION

Le 10 avril 2014, le Conseil a reçu la proposition de la Commission relative à l'établissement d'une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré. Le 19 juin 2014, la présidence grecque a présenté au Conseil EPSCO un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Au cours de la présidence italienne, le groupe "Questions sociales" a poursuivi les travaux sur le projet de décision en y consacrant deux réunions.

Les principales questions en suspens exposées dans le rapport sur l'état d'avancement des travaux (doc. 10871/14) ont été réglées et la contribution du Service juridique a été examinée.

Le 24 septembre, le Comité des représentants permanents s'est penché sur le texte figurant dans le document 13297/14 ADD 1 et a conclu qu'il bénéficiait désormais d'un soutien nécessaire pour parvenir à un accord général. Le texte de l'orientation générale est expliqué plus en détail au point II.

Le Parlement européen a maintenant entamé ses travaux et devrait adopter sa position ultérieurement. Le Comité économique et social européen a adopté son avis le 10 septembre 2014. Le Conseil a consulté le Comité des régions¹. Il a également consulté le contrôleur européen de la protection des données et a reçu sa lettre concernant la proposition le 30 juillet 2014.

UK maintient une réserve générale d'examen sur la proposition. FR et UK maintiennent des réserves d'examen parlementaire.

Le texte du projet de décision figure dans l'addendum au présent rapport.

II. ORIENTATION GÉNÉRALE DU CONSEIL

L'orientation générale figurant dans l'addendum au présent rapport suit la proposition de la Commission en qui concerne la participation obligatoire de tous les États membres à la plateforme et la liste non exhaustive des initiatives que la plateforme peut prendre. Dans le même temps, le projet de décision garantit que les États membres restent compétents pour décider de leur niveau de participation aux initiatives de la plateforme. Les États membres décident également des mesures à prendre au niveau national afin de donner effet aux résultats de ces initiatives, en fonction de leurs propres priorités et besoins pour ce qui est de prévenir et de décourager le travail non déclaré.

¹ Le Comité des régions devrait adopter son avis lors de sa session plénière des 7 et 8 octobre 2014.

Néanmoins, le Parlement européen n'ayant pas rendu d'avis, la Commission maintient sa proposition initiale. Elle a également émis une réserve spécifique sur le considérant 11 *bis* (nouveau) de l'orientation générale du Conseil, car elle estime que le bon fonctionnement de la plateforme pourrait être compromis si la participation des États membres ou d'un nombre trop important d'entre eux aux initiatives de la plateforme était insuffisante ou inexistante. Si certaines délégations partagent cette préoccupation, de nombreuses autres délégations ont souligné que tous les États membres soutiennent les objectifs de la plateforme.

III. CONCLUSION

Le Conseil est invité à marquer son accord sur l'orientation générale qui figure dans l'addendum au présent rapport et à charger la présidence d'entamer des négociations dans le cadre d'un trilogue informel, afin de parvenir rapidement à un accord en première lecture.